

Assurances des Villes Jeux de la Francophonie

Date : Mardi, 16 Mai, 2017

En référence au cahier des charges des Jeux de la Francophonie, le CNJF se doit de souscrire une assurance pour la couverture des Villes Jeux de la Francophonie.



[1]

En référence à l'Article 11.3 du cahier des charges des Jeux de la Francophonie, le Comité National des Jeux de la Francophonie (CNJF) se doit de souscrire une assurance pour la couverture des Villes Jeux de la Francophonie.

Suite à un appel d'offres, la Compagnie d'assurance AXA Côte d'Ivoire a obtenu le marché portant sur toutes les prestations d'assurance des VIIIe Jeux de la Francophonie du 21 au 30 juillet à Abidjan.

Retrouvez plus d'information sur les assurances [ici](#) [2].

URL

source: <https://jeuxarchives.francophonie.org/actualites/assurances-viiijs-jeux-de-francophonie>